

1. *Débitrice:* **Fonderie de Moudon Gisling SA**, place de la Gare, 1510 **Moudon**
2. *Remarques:* Par décision du 1er mars 2005, communiquée le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois accorde un sursis provisoire jusqu'à droit connu ensuite de l'audience de sursis concordataire fixée au jeudi 14 avril 2005 à 9 h. 15, en salle du tribunal, à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8 et désigne en qualité de commissaire provisoire Bruno Vocat, p.a. BFB Fidam société fiduciaire, à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation du débiteur.

L'effet suspensif est accordé, de sorte que les requêtes de faillite ordinaire ou de change pendantes ou pouvant être déposées sont ajournées jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(02736460)